

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 27 Mai 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mai 2016 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 27 mai 2016 à 19H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET - LE CALVEZ – MOROY - PELLERIN
Mrs. COCHELIN – CHEVRON -- COMBE -- FOUGEROL -- LEHR

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme FOURE à M COMBE
Mme SAINT VAL à Mme PELLERIN
Mme WYZLIC à Mme LE CALVEZ
M FAUVEAU à M FOUGEROL
M MARC à M CHEVRON

ABSENTE EXCUSEE :

Mme GIROUD

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU VENDREDI 11 MARS 2016 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à l'ordre du jour concernant l'accessibilité aux personnes handicapées et l'acquisition d'un plateau de coupe.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adjonction de deux délibérations supplémentaires.

DELIBERATIONS :

I) TRANSPORT SCOLAIRE :

La compétence transport scolaire ayant été transférée à l'Agglomération du pays de Dreux, celle-ci a uniformisé les tarifs des différents transports à destination des collèges et lycées. Le tarif précédent était de 181,60 €. Le nouveau tarif après harmonisation est de 177.60€.

Comme tous les ans, la Commune doit définir un pourcentage de prise en charge du coût des transports. Les années précédentes la Commune prenait 50% à sa charge, frais d'émission des cartes de transport non compris.

Le nouveau tarif de 177.60€ inclut les frais d'émission de la dite carte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé, à la majorité de faire bénéficier la baisse des coûts de transport aux familles et de maintenir le taux de 50% de participation, soit un coût pour les familles de 88,80 €, coût d'édition de la carte compris, soit une réduction de la carte transport de 7€ par carte.

II) REGIME INDEMNITAIRE :

Afin que chaque agent puisse bénéficier de façon équitable d'une indemnité, il y a lieu de créer une indemnité pour les agents en contrat avenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la création d'une indemnité de service à destination des emplois en contrat avenir.

III) CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Afin d'anticiper le remplacement d'un Agent technique prochainement à la retraite, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique à 35 heures pour combler ce départ. Un agent actuellement en contrat avenir et qui arrive au terme des 3 ans de ce contrat pourrait prétendre répondre à cette création de poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 35 heures.

IV) CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite au départ de la secrétaire en charge de l'urbanisme, il convient maintenant de supprimer son poste, qui était à 35h, et de créer un nouveau poste à 32h afin de pourvoir à son remplacement. Après consultation du CTP du Centre de Gestion, celui-ci a donné un avis favorable à la suppression/création pour le poste d'Adjoint Administratif de 2^e classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 35 heures et autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 32 heures.

V) CONVENTIONS DE L'ASC

a) Activité Centre de Loisirs CLSH.

Les 4 communes de Charpont, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé et Sainte Gemme Moronval ont conventionné avec l'ASC de Mézières en Drouais pour l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Cette convention d'une durée de 3 ans arrive à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler.

Suite à la réunion des 4 communes, il a été convenu de devoir augmenter le tarif journalier des familles de 10% afin de pallier la baisse de la participation de la CAF et l'absence d'augmentation depuis trois ans, malgré l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis des représentants des 4 communes et d'augmenter le tarif journalier de 10% et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle Convention pour 3 ans, dans l'attente d'une uniformisation des quotients familiaux et des tarifs au sein de l'Agglomération du Pays de Dreux, qui pourrait intervenir au premier janvier 2017.

Pour information, le coût journalier à charge est de 26.77€ après déduction de la CAF. La Commune prend à sa charge entre 21.37€ et 11.17€ en fonction du quotient familial, reste à la charge des familles entre 5.40€ et 15.60€ en fonction de ce même quotient familial.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité l'augmentation du coût journalier du Centre de loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle Convention pour 3 ans.

b) Activité Centre Adolescents

Les 7 communes de Charpont, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Ouerre, Mézières en Drouais, Ecluzelles et Sainte Gemme Moronval, auxquelles s'ajoute la commune de Cherisy qui souhaite nous rejoindre, se sont réunies pour étudier la mise en place d'une nouvelle Convention. Compte tenu de la baisse de la participation de la CAF et de l'absence d'augmentation des tarifs depuis 3 ans, il a été décidé une augmentation de 10% des tarifs journaliers, et une baisse de 60€ à 50€ du coût des séjours et chantiers adolescents.

Pour information, le coût journalier moyen est de l'ordre de 33€. La Commune prend à sa charge en fonction du quotient familial entre 21.37€ et 11.17€ pour les plus hautes tranches. Reste à la charge des familles, en fonction du quotient familial, entre 9.46€ et 30.31€.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité l'augmentation du coût journalier du Centre Adolescents et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour 3 ans.

c) Convention de mise à disposition des locaux dans le cadre du Centre de Loisirs CLSH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger de 3 ans la convention de mise à disposition des locaux de l'école avec réactualisation des coûts d'utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une nouvelle convention pour 3 ans.

d) Convention de mise à disposition de la Maison de la Culture pour les activités familles tous les lundi soir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger de 1 an ladite Convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une nouvelle convention pour 1 an.

e) Temps d'activité périscolaire

La Commune continuant d'assurer l'activité périscolaire, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec l'ASC pour que celle-ci mette à disposition des animateurs et puisse utiliser les locaux de l'école. Cette convention répond aux exigences du PEDT (Plan Educatif Territorial).

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention pour 1 an.

VI) SUBVENTION REFECTION REGISTRE ETAT CIVIL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis pour la restauration de deux livres d'Etat Civil l'un de 1817 à 1846, l'autre de 1846 à 1862.

Pour ces deux registres, le coût de restauration est respectivement de 657€ HT et 699 € HT pour lesquels la Commune peut prétendre à une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre).

Il est aussi proposé la réfection de quatre plans d'alignement datant de 1890, d'un montant de 912 €HT, pour laquelle la Commune ne peut prétendre à une subvention.

Le Conseil Municipal, après débat, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour la restauration des registres d'Etat Civil et en fonction de l'accord de subvention, autorise la réfection des deux registres, et met en suspens la réfection des plans d'alignement dans l'attente d'un devis pour leur coût de numérisation.

VII) CONVENTION VENTE D'EAU A CHERISY

Le Conseil Municipal a autorisé par délibération le principe de fournir de l'eau à la Commune de Cherisy sur sa rive gauche. En effet celle-ci est confrontée au changement de sa canalisation au niveau du pont de Cherisy. Compte tenu des coûts des travaux, Monsieur le Maire de Cherisy a sollicité notre Commune pour alimenter en eau ce secteur afin d'éviter de faire lesdits travaux.

Il convient aujourd'hui au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de vente d'eau en gros à la commune de Cherisy.

Le Conseil Municipal, après débat, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention de vente d'eau à la ville de Cherisy.

VIII) RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

La convention d'entretien du réseau informatique de la Mairie arrive à son terme. Il convient de la renouveler afin d'assurer le bon fonctionnement informatique de la commune.

Le coût des prestations s'élève, pour les 3 prochaines années, à :

- Acquisition des droits des logiciels : 2214 € HT/an
- Maintenance et formation : 246 € HT/an

Il est proposé le droit d'utilisation d'un logiciel de gestion de cadastre pour un montant de 90€ par poste et par an. La commune, ayant fait le choix du cadastre géré par le SDE ainsi que celui géré par l'Agglomération du Pays de Dreux, n'a pas d'intérêt à prendre cette option.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat Segilog, concernant l'acquisition des droits des logiciels et de maintenance et formation mais ne retient pas l'option d'acquisition du logiciel de gestion de cadastre.

IX) ADHESION A LA COMPETENCE IRVE (Infrastructure de recharges pour véhicules électriques) du SDE

Le Syndicat d'Energie d'Eure et Loir (SDE) a engagé sur l'ensemble du département une politique d'implantation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques. La Commune a adhéré à cette démarche, une borne est installée Place du Docteur Jouve. A ce jour, cette installation s'est faite sous la forme d'une convention. Cette convention a vocation à évoluer vers le transfert de la compétence IRVE au bénéfice du SDE. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal, après débat, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune à la compétence IRVE (Infrastructure de recharges pour véhicules électriques) du SDE.

X) CHOIX PRESTATAIRE RESTAURATION FROIDE POUR LA CANTINE

Nous avons été sollicités par la société SODEXO qui nous a fait une proposition de prestation de repas pour notre école. Le coût par repas est de 2.21 € HT, fourniture de fours et d'armoires froides comprise.

Le montant actuel d'Yvelines restauration étant de 2.32€HT, fourniture de matériel compris, soit une différence de l'ordre de 2200 € à l'année, à l'avantage de Sodexo.

Une visite des bâtiments Sodexo a été organisée à laquelle a participé une représentante des parents d'élèves, une employée communale et Monsieur le Maire.

Un débat s'est engagé, faisant ressortir une qualité gustative insuffisante des repas servis par Sodexo. Un conseiller municipal souhaite que l'on sollicite un autre prestataire avec lequel une Commune voisine travaille.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de consulter cet autre prestataire et si celui-ci n'était pas en mesure de proposer une meilleure prestation que le prestataire actuel, de maintenir notre confiance à ce dernier pour l'année scolaire 2016-2017.

XI) ACCESSIBILITE

Afin que la Commune réponde à ses obligations de mise en accessibilité de ses bâtiments aux personnes atteintes d'un handicap, un nouveau devis (voir délibération du 18/09/2015) a été demandé à la société DEKRA qui assure le contrôle de nos bâtiments. Cette société nous fait une proposition d'un montant de 850€ HT pour la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble des sites accessibles au public de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la société DEKRA pour un montant de 850€HT pour effectuer les diagnostics de mise en conformité de nos sites.

XII) ACQUISITION D'UNE BARRE DE COUPE

Monsieur le Maire a demandé deux devis. L'un pour l'acquisition d'une nouvelle barre de coupe sur la tondeuse Kubota pour un montant de 4784.60€HT. L'autre pour la réparation de l'ancienne barre de coupe d'un montant de 3923.74€TTC.

Le Conseil Municipal, après débat, décide d'acquérir une nouvelle barre de coupe, compte tenu de l'usure du bras de coupe actuel et du peu d'écart entre l'acquisition d'un neuf et de la réparation de l'ancien.

INFORMATIONS :

Aménagement équipements de sécurité pour le passage des transports urbains :

Lors de l'ouverture de la ligne de bus urbains au 1^{er} janvier 2017, il sera nécessaire de modifier voire de supprimer les dos d'âne qui ont été installés route de Cherisy et rue Michel Sicot, en effet, ceux-ci ne répondent pas aux normes imposées par le Conseil Départemental et par ailleurs occasionnent des dégradations aux bus. Une étude est en cours avec le service transport de l'Agglomération pour réaliser ces travaux.

Compte rendu des Conseils des Maires et Communautaires :

Monsieur le Maire fait état des sujets qui ont été traités lors des dernières réunions des Conseils Communautaires et des Maires ainsi que du Bureau Exécutif.

Point sur les travaux 2016 :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés sur la Commune. Concernant la route d'Ecluzelles il reste à poser la lisse de sécurité en bordure de la sente piétonne. Les autres travaux ont été réalisés, à l'exception des travaux d'eaux pluviales route de Hauts de Moronval et à hauteur du 16 route de Moronval qui ont été transférés à l'agglomération du Pays de Dreux qui a la compétence. Ces travaux sont programmés cette année.

QUESTIONS DIVERSES :

Vente pavillon des Sablons :

Les diagnostics sont maintenant à notre disposition. Le service du domaine a estimé la valeur du pavillon à 155 000€. Par conséquent, nous allons donc procéder dès maintenant à sa vente.

Convention avec la SAFER :

Celle-ci nous a rendu son étude sur laquelle apparaît toutes les parcelles présumées bien vacantes et sans maître, ainsi que les parcelles dont les propriétaires sont nés avant 1915. Une étude sera réalisée pour connaître l'opportunité d'acquérir tout ou partie de ces parcelles.

M Fougérol annonce au Conseil Municipal l'acquisition d'une ancienne cabine téléphonique destinée à être transformée en armoire à livre publique. Il invite les conseillers à proposer un nom pour cette armoire à livre et souhaite constituer un groupe de travail pour sa réparation et son aménagement.

TOUR DE TABLE :

Madame Le Calvez relaie une demande de Madame Wyzlic qui souhaite savoir si les trottoirs au lotissement de la Bergerie seront réalisés. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu à moyen terme une réfection des trottoirs du lotissement de la Bergerie.

Madame Le Calvez fait part de nuisances sonores émanant du Moulin XII lors de manifestations qui se tiennent sous la tente et demande que le Moulin XII respecte les horaires et le volume sonore.

Madame Moroy nous fait part de dealers qui échangent de la drogue au rond-point du Bois Doré. Monsieur le Maire en informera les services de police.

Madame Moroy, présente lors de la dernière réunion de la Commission déchet, nous fait part d'une extension de la redevance spéciale due à l'ensemble des 78 Communes, de l'harmonisation des taux de la taxe d'ordures ménagères (TOM), mais que les services rendus à la population ne seront pas uniformisés dans l'immédiat.

Monsieur Fougérol fait part d'une Rando gourmande organisée par l'ASC le samedi 18 juin de 8h30 à 12h30, qui se fera sous la forme d'une marche sur la commune, entrecoupée de haltes gourmandes où pourront être dégustées des spécialités locales. Des affiches ont été mises sur les panneaux d'affichage public.

Madame Borget nous informe de la préparation de la fête du 14 juillet et d'une réunion le samedi 11 juin à 10h30 avec toutes les personnes concernées.

Fin de la séance à 22h40

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme LE CALVEZ

Mme MOROY

Mme PELLERIN

M. CHEVRON

M. COMBE

M. FOUGEROL

M. LEHR